



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 6 octobre 2020

Délibération
n° CA 2020 - 94

relative à l'attribution d'une bourse pour un étudiant de Master
de l'Ecole d'économie de Toulouse

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le montant total de 6 000 € sera attribué dans le cadre de l'attribution d'une bourse pour un étudiant de Master de l'Ecole d'économie de Toulouse figurant ci-dessous.

Cette bourse de vie sera versée en 2 fois au titre de l'année universitaire de référence : un premier versement en octobre et un second versement en mars.

Nom et Prénom de l'étudiant de Master 2 mention économie parcours *Economics Theory and Econometrics*
bénéficiaire :
XXXXXX

Article 2

Ce montant sera imputé sur le centre de coût 9400000840 eotp 19IUF401.

La Présidente de l'université,

Corinne MASCALA

